

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS- UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



ABBA MEDIX SURPASSE 500 PATIENTS ACTIFS INSCRITS AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE VENTES MÉDICALES, ET FAIT LE POINT SUR LA PROPOSITION DE REGROUPEMENT D' ACTIONS.

- **Canada House Clinics a inscrit 3 000 anciens combattants actifs**
- **Le défenseur des droits des anciens combattants de Canada House recueille plus de 20 000 \$ pour un organisme à but non lucratif de soutien aux anciens combattants**

Toronto – 16 décembre 2020 (CNW) - Canada House Wellness Group (CSE : CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** »), une entreprise de cannabis médical entièrement intégrée, est heureuse d'annoncer que sa filiale en propriété exclusive, Abba Medix Corp. (« **Abba** »), a inscrit plus de 500 patients médicaux au cours de sa première année de vente à des fins médicales. La Société a également annoncé que sa filiale en propriété exclusive, Canada House Clinics Inc. (« **CHC** »), a dépassé les 3 000 inscriptions médicales d'anciens combattants actifs.

Alors que Canada House continue de se concentrer sur le soutien aux anciens combattants, Glen Coyle, défenseur des anciens combattants de la Société, et Christian Begley, ancien sergent à la retraite, ont marché 150 kilomètres de Collingwood, en Ontario, à l'hôtel de ville de Toronto. Au moyen de la plateforme GoFundMe, Glen et l'équipe ont recueilli plus de 20 000 \$ qui ont été remis au programme Du régiment aux bâtiments. CHC a versé 7 500 \$ du montant total du don et a coordonné la couverture dans les médias sociaux afin de recueillir plus de dons pour cette cause importante.

Glen est reconnu pour sa participation à l'émission Holmes on Homes, dans le cadre de laquelle Mike Holmes et lui ont effectué des travaux dans plusieurs résidences d'anciens combattants. Il est devenu un défenseur des anciens combattants à Canada House et conseille la Société sur la façon dont CHC peut accroître davantage son soutien aux anciens combattants tout en consolidant sa position en tant que plateforme éducative de premier plan pour les anciens combattants sur le cannabis médical.

« L'équipe du programme Du régiment aux bâtiments est fière de pouvoir aider nos anciens combattants à trouver leur prochain foyer et leur prochaine raison d'être », déclare Mike Humphries, agent de liaison du programme Du régiment aux bâtiments pour les anciens combattants. « Nous sommes très reconnaissants à Glen Coyle, Christian Begley et Canada House d'avoir participé à la marche, amassé plus de 20 000 \$, sensibilisé les gens à la cause et remis directement le tiers du montant recueilli. »

« Notre équipe de CHC encourageait Glen et Christian et aimait leurs messages sur les médias sociaux », a ajouté Alex Kroon, président de Canada House Clinics. « Aider les anciens combattants est très important pour Canada House. Le programme Du régiment aux bâtiments repose sur une excellente organisation et sa mission s'inscrit dans l'histoire de notre défenseur des anciens combattants. »

« En tant qu'entreprise axée sur les anciens combattants, nous nous concentrons non seulement sur les produits et services du cannabis de première qualité, mais aussi sur des façons de redonner à ce groupe démographique important qui a non seulement façonné l'industrie du cannabis telle que nous la connaissons aujourd'hui, mais dont les membres ont risqué leur vie pour protéger les droits et libertés de notre pays. Soutenir les organismes de bienfaisance pour anciens combattants et aider ceux-ci à se préparer à une vie après l'armée sont des activités qui correspondent aux valeurs fondamentales de Canada House et nous continuerons à appuyer cette cause façon organisée et responsable à l'avenir », a déclaré Chris Churchill-Smith, président-directeur général de Canada House.

Information concernant le plan de regroupement des actions

Les actionnaires de Canada House ont été priés d'examiner, à l'assemblée générale et extraordinaire annuelle des actionnaires (« AGA ») de la Société, une résolution spéciale autorisant le dépôt de clauses modificatrices afin de donner au Conseil la possibilité de procéder à un regroupement (le « **Regroupement** ») des actions ordinaires de la Société sur la base de trente (30) actions avant regroupement pour une (1) action ordinaire après regroupement de la Société ou un ratio de regroupement inférieur que le Conseil peut approuver (le « **Ratio de regroupement** »). Le regroupement des actions permettrait l'accès à un plus grand nombre d'investisseurs et pourrait accroître l'accès à des capitaux propres. Ce regroupement sera entrepris si, et seulement si la Société croit, après consultation avec ses conseillers financiers, qu'il est dans l'intérêt de ses actionnaires.

Si l'approbation des actionnaires requise est obtenue, le conseil d'administration de la Société continuera de travailler avec les conseillers externes des marchés financiers pour déterminer i) s'il faut procéder à un regroupement; ii) quand procéder au regroupement; iii) si le Conseil juge qu'il est dans l'intérêt supérieur

de la Société de procéder au regroupement; et, iv) s'il y a lieu, le ratio de regroupement approprié d'au plus 30:1.

Si le regroupement est approuvé par les actionnaires de CHV, la Société ne regroupera pas les actions à la date de l'AGA, mais cherchera à mettre en œuvre le regroupement à une date ultérieure en fonction des critères mentionnés au paragraphe ci-dessus.

La Société dispose actuellement de 683 653 630 actions ordinaires en circulation et, en supposant qu'aucune action ordinaire supplémentaire ne soit émise avant un regroupement potentiel, le Regroupement pourrait réduire les actions ordinaires émises et en circulation de la Société sur une base post-regroupement à 22 788 454 actions ordinaires (ratio de regroupement de 30:1). En cas de regroupement, le nombre d'actions ordinaires de la Société pouvant être émises au moment de la conversion ou de l'exercice de bons de souscription en cours, les options, les débetures convertibles et les autres instruments similaires de la Société seront réduits proportionnellement en fonction du ratio de regroupement, avec les ajustements correspondants, le cas échéant, au prix d'exercice ou de conversion de ces instruments.

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

À propos du programme Du régiment aux bâtiments

Du régiment aux bâtiments est un organisme sans but lucratif qui met en relation les anciens militaires à la recherche d'un emploi avec les dirigeants de la construction grâce à une banque d'emplois sécurisée afin de s'assurer que le client et l'employeur sont professionnels et prêts à travailler. Le programme aide les militaires libérés à faire la transition en leur offrant la formation et les compétences nécessaires dans le métier de leur choix.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal

Canada House Wellness Group

289-980-3584

spearce@canadahouse.ca

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.